



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, que le Conseil, à une séance ordinaire tenue, le 3 avril 2024, a adopté le règlement municipal numéro RM04-2024 et intitulé **RÈGLEMENT RM04-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM09-2016 RELATIF AU PERMIS ET CERTIFICATS.**

Le règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 595, route 309 à Val-des-Bois.

DONNÉ à Val-des-Bois, ce 4^e jour du mois d'avril 2024.

Anik Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 4^e jour d'avril 2024, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière